

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

N° CP-2024-9-1-3

**Séance du** lundi 25 novembre 2024

### **INCLUSION NUMERIQUE - APPROBATION DES CONVENTIONS DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ANCT POUR LE DISPOSITIF FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE ET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE DISPOSITIF CONSEILLER NUMERIQUE VAGUE**

**2**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis

#### **EXCUSEE :**

TENENBAUM Anne

#### **ABSENTS :**

BELTZUNG Maxime, FUCHS Bruno, MUNCK Marc, REYMANN Anne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 18 décembre 2023 n° CD-2023-5-8-2 relative au budget primitif 2024 politique de l'administration générale,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2024-3-8-2 du 21 octobre 2024 relative à la décision modificative n°2 du budget primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants du 8 novembre 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la poursuite de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans le dispositif d'accompagnement des citoyens dans leurs usages numériques,
- Approuve la convention à conclure avec la Caisse des dépôts et consignations, d'une durée de 3 ans, soit jusqu'au 25 novembre 2027, pour l'attribution et le versement à la Collectivité européenne d'Alsace d'une subvention pour le maintien de quatre postes de conseillers numériques déployés en Alsace, pour un montant total de 170 000€ au titre du dispositif « conseiller numérique vague 2 », jointe en annexe à la présente délibération,
- Approuve le rôle de la Collectivité européenne d'Alsace comme chef de file aux côtés des Préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de la feuille de route France Numérique Ensemble en Alsace,
- Approuve les conventions à conclure avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour l'attribution et le versement à la Collectivité européenne d'Alsace de subventions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des feuilles de route France Numérique Ensemble du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi qu'à la formation des aidants numériques pour un montant de 78 900€ d'une part et 70 500€ d'autre part, jointes en annexes à la présente délibération,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions précitées et l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la feuille de route France Numérique Ensemble.

Les crédits concernés seront encaissés sur les imputations budgétaires suivantes :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | Natures analytiques | Montant   |
|-----------|-----------|-----------|---------|---------------------|-----------|
| P021      | O004      | P021E02   | T09     | 4760-74-74718-021   | 170 000 € |
| P242      | O001      | P242E06   | T28     | 1696-74-74718-020   | 78 900 €  |
| P242      | O001      | P242E06   | T31     | 1696-74-74718-020   | 70 500 €  |
| TOTAL     |           |           |         |                     | 319 400 € |

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote